

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31195**

Intitulé

Expert en gestion d'actifs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AFG formation	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La gestion d'actifs fait partie des métiers « marchés financiers » ; l'expert(e) en gestion d'actifs doit gérer l'épargne financière confiée par des clients, en investissant dans des instruments financiers au sein d'un portefeuille collectif ou individuel.

- La réalisation des opérations sur les marchés financiers: gérant(e) d'actifs, assistant(e) de gestion d'actifs, middle-officer en gestion d'actifs, administrateur(trice) de fonds
- Le suivi et respect de la réglementation: juriste OPC, fiscaliste OPC, conformité et contrôle interne, contrôleur(euse) des risques de marché
- la relation clients : commercial(e), marketing, appel d'offres, reporting client

Capacités attestées

Il(elle) connaît les caractéristiques et les modes de fonctionnement des produits financiers plus complexes (dérivés, produits structurés...).

Il(elle) maîtrise tous les moyens à mettre en œuvre pour créer, gérer, administrer et/ou contrôler les portefeuilles d'instruments financiers des clients.

Il(elle) doit pouvoir gérer la surinformation caractéristique des marchés financiers en prenant du recul tout en sachant prendre des décisions rapidement. Il(elle) doit savoir se remettre en question dans un environnement changeant. Il(elle) doit savoir évaluer en permanence le bon équilibre entre la prise de risque et l'espérance de gain. Travaillant sur des produits complexes, il(elle) doit maîtriser parfaitement la chaîne administrative et savoir appréhender l'environnement réglementaire ainsi que les contraintes des clients dont il(elle) gère l'épargne financière.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité

- Gestion de portefeuille
- Gestion de patrimoine
- Administration de fonds
- Dépositaire d'OPC
- Conservation titres
- Marketing en gestion d'actifs

Type emplois accessibles

- Assistant(e) de gestion • gérant(e) de patrimoine • juriste OPC • comptable OPC • contrôleur(euse) • dépositaire • contrôleur(euse) conformité • contrôleur interne
- middle-officer • administrateur(trice) • référentiels valeurs • administrateur(trice) des souscriptions et des rachats • réponse aux appels d'offres • reportings réglementaires
- commerciaux institutionnels • conseillers(ères) financiers pour une clientèle de particuliers • collaborateurs(trices) de cabinets de commissariat aux comptes

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1301 : Front office marchés financiers

C1302 : Gestion back et middle-office marchés financiers

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

Réglementation d'activités :

Pour exercer son activité, l'expert(te) en gestion d'actifs doit être titulaire de la certification professionnelle des connaissances professionnelles minimales des acteurs des marchés financiers, appelée :

« Examen relatif aux connaissances professionnelles minimales des acteurs des marchés financiers certifié par l'AMF »

Certificat inscrit à l'inventaire des certifications ou habilitations obéissant à une norme réglementaire de la CNCP Fiche N°1451

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences visées par ces évaluations sont articulées autour des six composantes suivantes :

- Interaction avec le cadre économique et financier de la gestion d'actifs
- Suivi des normes réglementaires et fiscales
- Construction d'un portefeuille d'OPC (organismes de placements collectifs)

- Suivi commercial et informatif de la relation client
- Analyse et Contrôle des risques
- Administration des opérations réalisées sur les marchés

Le bénéfice des composantes acquises est conservé sans limite de temps

Pour toutes les voies d'accès indiquées, l'ensemble des blocs de compétence constitue la certification dans son entièreté.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31195 - Veiller aux normes réglementaires et fiscales</p>	<p>Descriptif 2.1 Mettre en oeuvre en continu la nouvelle réglementation 2.4 Rédiger le dossier d'agrément d'une société de gestion 2.6 Créer les types d'OPC (Organismes de Placements Collectifs) les plus adaptés à sa cible d'investisseurs 2.9 Mettre en oeuvre en continu les réglementations fiscales nationales et internationales Modalités d'évaluation Rédaction des dossiers d'agrément des OPC (Organismes de placements collectifs) Rédaction des documents d'information aux investisseurs : Rédaction de notes de veille juridiques et fiscales Liste des mandats d'administrateurs de SICAV (Société d'investissement à capital variable) Un certificat de compétences sera remis lors de la validation du bloc</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31195 - Mettre en oeuvre la meilleure solution de gestion de portefeuille</p>	<p>Descriptif 3.1 Analyser/expertiser les solutions de gestion existantes 3.5 Gérer un portefeuille de produits de taux 3.9 Gérer un portefeuille actions 3.11 Gérer des stratégies de gestion diversifiées et alternatives 3.13 Gérer un portefeuille via des techniques mathématiques Modalités d'évaluation Exemples de stratégie d'investissement Exemples d'allocations d'actifs Tableau d'analyse des performances des actifs gérés : Exemples de stratégies de gestion Exemples de stratégies de couverture Un certificat de compétences sera remis lors de la validation du bloc</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31195 - Suivre la relation client</p>	<p>Descriptif 4.1 Elaborer les procédures internes de déontologie 4.4 Développer un système de connaissance et d'information du client 4.7 Mettre en place les dispositifs de LCB-FT (Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) 4.10 Identifier les réseaux de distribution utilisés par les investisseurs cibles 4.14 Répondre aux appels d'offres des clients institutionnels</p> <p>Modalités d'évaluation Exemple de procédures de déontologie Exemple de questionnaire client Extrait du registre des réclamations clients Politique de prévention LCB-FT (Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) Documents d'information pour les réseaux de distribution Plaquette commerciale à destination des investisseurs Réponse aux appels d'offres Rapport de rendez-vous commerciaux Un certificat de compétences sera remis lors de la validation du bloc</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31195 - Analyser et contrôler les différents risques en gestion d'actifs</p>	<p>Descriptif 5.1 Organiser la fonction permanente de conformité et de contrôle interne 5.4 Organiser la fonction permanente de la gestion des risques 5.7 Mettre en œuvre un dispositif d'alerte d'abus de marché 5.8 Contrôler les risques de marché 5.12 Contrôler les risques opérationnels</p> <p>Modalités d'évaluation Recueil de procédures de conformité Cartographie des différents risques Plan de détection des abus de marché Planning des contrôles internes Recueil de recommandations Supports de formation Un certificat de compétences sera remis lors de la validation du bloc</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31195 - Administrer toutes les opérations réalisées sur les marchés</p>	<p>Descriptif 6.1 Administrer les référentiels d'instruments financiers 6.3 Assurer la coordination des opérations entre le front-office et le back-office 6.7 Valider le calcul comptable de la valeur liquidative d'un OPC (organismes de placements collectifs) 6.9 Bâtir les documents comptables règlementaires</p> <p>Modalités d'évaluation Circuit de circulation des ordres Confirmation, suspens, tenue de position Cahier des charges de migration de logiciels comptables Déroulé du calcul d'une valeur liquidative et de son contrôle Rapport annuel comptable d'un OPC (organismes de placements collectifs) Un certificat de compétences sera remis lors de la validation du bloc</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31195 - Interagir avec le cadre économique et financier de la gestion d'actifs	<p>Descriptif</p> <p>1.1 Analyser les grands agrégats et indicateurs économiques</p> <p>1.4 Interagir avec les régulateurs et acteurs professionnels de la gestion</p> <p>1.6 Exploiter les caractéristiques techniques des produits financiers utilisés dans la gestion d'actifs</p> <p>1.7 Appliquer les Opérations Sur Titres (OST) dans les portefeuilles</p> <p>1.10 Optimiser le déroulement des ordres de marché de la négociation au dénouement</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Notes d'analyse économiques et financières</p> <p>Notes de stratégies sur les marchés</p> <p>Dossier de presse : Utilisation des logiciels de diffuseurs de données</p> <p>Rapports d'analyses financière et technique</p> <p>Un certificat de compétences sera remis lors de la validation du bloc</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury de délivrance de la certification est composé de 5 membres (2 femmes et 3 hommes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 représentant(e) de l'AFG (20%) - 1 représentant(e) d'AFG Formation (20%) - 3 externes (60%) dont : <ul style="list-style-type: none"> -> 1 représentant(e) du collège employeur (1/3), -> 1 représentant(e) du collège employé (1/3), -> 1 indépendant(e) (1/3)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	<p>Le jury de délivrance de la certification est composé de 5 membres (2 femmes et 3 hommes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 représentant(e) de l'AFG (20%) - 1 représentant(e) d'AFG Formation (20%) - 3 externes (60%) dont : <ul style="list-style-type: none"> -> 1 représentant(e) du collège employeur (1/3), -> 1 représentant(e) du collège employé (1/3), -> 1 indépendant(e) (1/3)

Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	Le jury de délivrance de la certification est composé de 5 membres (2 femmes et 3 hommes) : - 1 représentant(e) de l'AFG (20%) - 1 représentant(e) d'AFG Formation (20%) - 3 externes (60%) dont : -> 1 représentant(e) du collège employeur (1/3), -> 1 représentant(e) du collège employé (1/3), -> 1 indépendant(e) (1/3)
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en gestion d'actifs" avec effet du 21 juin 2012, jusqu'au 07 août 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.afg.asso.fr

www.afgformation.fr

Autres sources d'information :

www.afg.asso.fr

www.afgformation.fr

[AFG Formation](#)

Lieu(x) de certification :

AFG formation : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

AFG Formation 41, rue de la Bienfaisance 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AFG Formation 41, rue de la Bienfaisance 75008 Paris

Historique de la certification :